



Procès-verbal No. 9
Séance du Conseil général du jeudi 27 septembre 2018,
20h00, salle Cotencher (collège de Rochefort)

Présidence : Mme Nathalie Fahrni (GER)

La Présidente ouvre la séance à 20h08 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle signale que la séance est enregistrée.

La secrétaire, Mme Christelle Quenet, étant excusée pour cause de maladie, M. Jean-Luc Nagel établira le procès-verbal de cette séance. Aucune opposition à ce remplacement n'est manifestée.

1. Appel

19 conseillers généraux sont présents :

PLR	Les Verts	GER	PS
BOTTGE Francis BURRI Philippe FRASSE Prisca GOUGLER Thierry JUTZET Nicolas LODA Mary-Pierre NUSSBAUM Jacques R. REBER Christian RENAUD Eric	CHERI Véronique GOBERT Steve NAGEL Jean-Luc	BARRAUD Véronique CIMA Damia FAHRNI Nathalie SAUSER Jean-Denis	KÜNZI Jean-Michel RAUSIS Jean-Pierre SAUSER Noelle

4 conseillers généraux sont excusés :

PLR	Les Verts	GER	PS
KÜFFER Pascal VENTURA Fabio	QUENET Christelle RENFER Raymond		

La majorité simple est à 10 voix, la majorité des 2/3 à 13 voix.

Un scrutateur doit être élu en l'absence de M. Raymond Renfer. Véronique Chéri propose Steve Gobert. Aucune opposition à ce remplacement n'est manifestée.

3 membres du bureau du Conseil général sont présents : Mme Nathalie Fahrni (présidente), M. Jean-Michel Kuenzi (vice-président), M. Jacques Roland Nussbaum (scrutateur).

Les cinq Conseillers communaux sont présents : Bavaud Christine (Les Verts), Humbert-Droz Damien (PLR), Beutler François (GER), Perrin Tony (PLR) et Lazeyras Antoine (PS).

Ordre du jour

Le point 7 (motion du Groupement de l'Entente rochefortoise (GER) intitulée « Sécurité des usagers des voies publiques ») est contesté par le PLR qui considère que celui-ci ne présente pas l'unité de matière nécessaire, et demande au bureau de retirer le point de l'ordre du jour. La Présidente indique que le bureau admet la suppression du point 7 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 juin 2018
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit relative au réaménagement et à la réfection du Bureau communal de Rochefort
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion de notre commune au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois - SSCL
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une proposition de modification du système de gestion des déchets
6. Motion du Parti libéral-radical de Rochefort (PLR) intitulée « Transports publics : de petites améliorations et une réflexion à moyen terme »
7. Communications du Conseil communal
8. Questions et interpellations
9. Divers

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 juin 2018

P. Frasse	Signale qu'elle ne figure pas dans la liste des présences et que Mme Barraud y figure deux fois.
J.-D. Sauser	Le GER ne remet pas en cause la décision du retrait du point 7 de l'ordre du jour mais souhaite s'exprimer à ce sujet et annonce qu'il le fera dans les divers.
V. Cheri	Les Verts remercient le secrétaire pour son travail.
J.-P. Rausis	Les titres des partis politiques manquent dans la liste des présences.
J.-D. Sauser	Remercie J.-M. Kuenzi pour le PV détaillé. Relève qu'il n'est pas nécessaire de mentionner les numéros d'article du règlement mais que, le cas échéant, il est préférable de mentionner ceux du nouveau règlement général.
Présidente	Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit relative au réaménagement et à la réfection du Bureau communal de Rochefort

Présidente	Constate que personne ne s'oppose à l'entrée en matière.
J. R. Nussbaum	Le PLR est globalement favorable au projet mais demande deux éclaircissements : le placement des ordinateurs en face des fenêtres ne semble pas adéquat et le projet ne contient pas de système de ventilation ou de climatisation. Le groupe PLR se prononcera selon les réponses.
N. Sauser	Le PS est d'accord sur le principe mais trouve cette modification de l'espace d'accueil et de rangement un peu onéreuse.

D. Cima	Le GER est favorable et considère l'investissement très raisonnable, d'autant que rien n'a été fait depuis de nombreuses années. La pertinence de ne pas renouveler une partie du mobilier a-t-elle été bien évaluée ?
F. Beutler (CC)	Remercie le Conseil général pour l'accueil plutôt favorable. La SUVA recommande en effet de ne pas positionner les écrans face aux fenêtres. Le CC a donc refait les plans en mettant les bureaux l'un en face de l'autre. Le CC n'est pas favorable à une climatisation. Comme l'isolation du bâtiment est également faible, une climatisation mangeuse d'énergie n'est pas la meilleure solution. Une solution globale devrait être étudiée dans le futur. De nouveaux stores seront d'ores et déjà posés et laisseront filtrer moins de rayonnement. Le CC est ouvert à un système de ventilation raisonnable et demandera à l'installateur de prévoir deux alimentations électriques pour lesdits ventilateurs. Le CC considère la dépense comme normale et non onéreuse dès lors que du sur-mesure sera commandé pour gagner de la place (rangement + accueil) et que du bois de la commune sera utilisé. Il est clair que ce ne sont pas les prix Ikea. Les bureaux qui seront réutilisés sont en bon état (sauf les layettes qui seront remplacées). Le CC a renoncé pour l'instant à acquérir des bureaux réglables en hauteur.
V. Cheri	Les Verts vont accepter le crédit en majorité.
Présidente	Constate que la parole n'est plus demandée. Passe à la lecture de l'arrêté relatif à la demande de crédit et passe au vote.
Présidente	L'arrêté est accepté par 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion de notre commune au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois - SSCL

Présidente	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre les débats.
T. Gougler	Les membres du PLR sont plutôt favorables à l'adhésion, tout en étant anxieux quant aux coûts. Les promesses de baisses de coûts ne sont pas toujours vraies. Les membres du PLR espèrent que les coûts n'augmenteront pas de manière significative après coup.
J.-D. Sauser	Mentionne les conséquences dramatiques pour les employés de la protection civile suite à cette modification. Il est important de payer notre dû tout en pouvant se faire entendre plutôt que de payer sans rien n'avoir à dire. Le GER approuvera le règlement du syndicat et l'arrêté.
J.-L. Nagel	Les changements intervenus en matière de protection incendie ont fait parler beaucoup, par exemple à la Commission financière, en raison des coûts que cela a représenté pour la commune. Ce soir nous votons seulement sur la création de ce syndicat de sécurité civile puisque ce sera ensuite au comité exécutif de ce syndicat de prendre les choses en main. Les explications données lors de la séance d'information aux délégués du Conseil général étaient convaincantes et il est à espérer qu'elles soient mises en pratique. Les Verts considèrent également que c'est une bonne idée de ne pas créer une nouvelle structure pour la protection civile mais de combiner ces deux syndicats. Finalement, une voix sur 100, ce n'est pas beaucoup, mais c'est toujours mieux que rien. Les Verts accepteront le rapport.
N. Sauser	Le PS votera en faveur de l'adhésion au syndicat.
F. Beutler (CC)	Comprend que ce choix pas évident au vu de l'historique du dossier sur la défense incendie. Le CC sera très attentif aux coûts lors de la création du syndicat et fera de son mieux, mais ne peut pas assurer que les coûts n'augmenteront pas.
Présidente	Constate que la parole n'est plus demandée, lit l'arrêté et passe au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une proposition de modification du système de gestion des déchets

Présidente	Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre les débats.
J. R. Nussbaum	En tant que prestataire actuel pour les déchets, demande à sortir de la salle. <i>Le nombre de présents pour ce point de l'ordre du jour passe donc temporairement à 18.</i>
J.-M. Kuenzi	Remercie le CC pour le rapport qui éclaire de façon indirecte sur sa difficulté à vouloir créer une déchetterie communale. Dans le précédent rapport, il manquait l'option de la création d'une déchetterie communale, demandée entre autres par les commissions à la fusion. Se déclare navré de constater que le dossier n'a pas avancé et que le nouveau rapport ne permet pas de faire un véritable choix parce que biaisé. Considère que le rapport reprend essentiellement les variantes précédentes, mais que les estimations des nouvelles options sortent d'on-ne-sait quel chapeau. Concernant l'achat de terrain de 300'000 francs, ce montant est propre à couler le projet sans dire de quel terrain il s'agit. N'y a-t-il pas d'autres possibilités ? Concernant les aménagements, comment peut-on avancer des chiffres sans connaître la parcelle sur laquelle serait implanté la structure ? A ce stade, il serait peut-être intéressant de ré-étudier une implantation à Valleray plutôt que devant un choix forcé entre les variantes 1 et 4. Si le CC n'est toujours pas en possession de tous les paramètres pour clore cette étude, pourquoi le soumet-il maintenant, à moins qu'il ne balaye l'option d'une déchetterie communale. Le PS propose donc de renvoyer le rapport au CC avec demande de faire une véritable étude pour une déchetterie communale. Ou peut-être, le CC peut-il expliquer clairement et de façon satisfaisante les raisons de l'impossibilité de créer une déchetterie sur le territoire de la commune de Rochefort ?
M.-P. Loda	Le groupe PLR remercie le CC pour le rapport. A une grande majorité, les membres du PLR voteront la variante 4.
S. Gobert	La variante 4 est une solution d'avenir. Il faut être réaliste avec la difficulté que représente la gestion des déchets. Il nous semble plus judicieux d'intégrer une déchetterie reconnue. Son confort d'utilisation était reconnu par les utilisateurs de Brot-Dessous qui en étaient membre. Remercie le CC et aurait souhaité avoir la position de celui-ci.
V. Barraud	Remercie le CC. A la lecture du rapport, il faut se rendre à l'évidence et constater que les délais de réalisation ne sont pas en adéquation avec les besoins. Les membres du GER voteront la variante 4. Le GER souhaiterait que tous les hameaux bénéficient du ramassage des déchets verts. Ils trouvent l'écopoint de Rochefort redondant et souhaiteraient le voir supprimé.
C. Bavaud (CC)	Aurait bien voulu qu'un terrain sorte d'un chapeau, mais il n'y en actuellement pas à disposition du CC. 1600 m2 sont nécessaires pour la circulation des camions. Parmi les terrains appartenant à la commune, beaucoup sont des forêts, donc non constructibles. Lors d'un achat de terrain constructible, il est difficile de négocier un prix plus bas que celui du marché, utilisé dans le rapport. Pour rappel, la commune a acheté 1000 m2 de terrain constructible pour 200'000 francs récemment. Le CG devait se positionner sur la position à prendre, puisque, année après année, des rapports sur les déchets étaient demandés au CC. Le CG n'a pas souhaité discuter le premier rapport. Le CC est revenu avec quelque chose de plausible pour 1200 habitants. La déchetterie communale ne pourrait pas non plus être ouverte tous les après-midi comme celle de Cortaillod. Ramasser les déchets verts dans les autres hameaux est un peu compliqué, mais n'est pas exclu, mais peut-être pas sous forme de porte-à-porte. Par contre, le CC reste persuadé qu'un écopoint dans le hameau principal doit rester.
F. Bottge	D'accord avec les autres groupes qu'une déchetterie communale est effrayante. Mais avec la variante 4, la suppression des écopoints peut représenter un handicap pour une partie de la population. Les habitants de Montezillon ne vont pas descendre leur verre

	perdu jusqu'à Cortaillod mais en faire des sculptures. Idem pour les cartons qui seront brûlés dans les jardins. La population vieillit et on lui a supprimé des moyens de transport. Les habitants sont satisfaits du service actuel des déchets encombrants.
P. Burri	Souligne qu'il est favorable à la variante 4, mais avec l'écopoint de Rochefort (verre, carton, PET). L'emplacement central de Rochefort est atteignable rapidement depuis les autres hameaux, y compris celui de Montezillon.
S. Gobert	Les Verts soutiennent également la conservation de l'écopoint de Rochefort.
J.-P. Rausis	On ne construit pas une déchetterie en terrain à bâtir. Un avis favorable des Ponts-et-Chaussées avait été obtenu dans un premier temps, puis un deuxième avis, qui ne se basait pas sur des lois, était défavorable. Ce dernier a été établi par un fonctionnaire qui n'est plus en fonction. Valleray n'est donc pas une porte close. Beaucoup de terrains appartiennent à l'Etat de Neuchâtel. Les possibilités d'achat ou d'échange ont-elles été étudiées ? A Chambrelieu des propriétaires ont vendu du terrain pour le trottoir à 50 francs le m ² . Le fonctionnement de la déchetterie demande du personnel. A Fribourg, des retraités tiennent la déchetterie le soir et le samedi et ça devient le lieu convivial du village. Il s'agit d'un sujet brûlant : le VdR vient de refuser deux déchetteries pour 850'000 francs alors qu'on nous propose ici une déchetterie pour plus d'un million. C'est vrai que cela revient trop cher par rapport à la population, mais si on retire le prix du terrain, le prix devient concurrentiel. Le groupe socialiste maintient que le dossier de la création d'une déchetterie n'a pas été étudié de manière approfondie.
C. Bavaud (CC)	Il n'est pas exclu d'essayer de définir une zone dans le prochain PAL, mais cela prendrait plusieurs années. Les Ponts-et-Chaussées étaient opposés au site de Valleray. De plus, il aurait fallu protéger la buse du Merdasson, ce qui aurait entraîné d'autres coûts. Quant aux terrains de l'Etat, ceux qui seraient palpables ne conviennent pas (surface, ou zone S2). Ce qui est valable aujourd'hui ne le sera peut-être pas dans 5 ans. Ce rapport fait suite à une demande de chiffres de la part du CG l'année dernière et ces chiffres sont cohérents. Si vous pensez que Valleray sera le nouveau tearoom de Rochefort, tant mieux, mais on ne peut pas se projeter tant que le nouveau PAL n'est pas modifié. La commune pourrait alors se retirer de la déchetterie de la Croix. L'avenir réside certainement dans la mise en réseau des déchetteries, mais le dossier n'a pas avancé depuis 6 ans.
J.-M. Kuenzi	On peut déplorer que la gestion des déchets dans ce canton soit faite par chaque commune, qui crée sa place de déchets et qui occasionne des coûts de transports inutiles. C'est évident que s'il était possible que les communes s'engagent pour que la gestion des déchets soit faite au niveau cantonal, la mise en réseau des déchetteries serait la solution d'avenir.
V. Barraud	Le GER retire sa proposition de supprimer l'écopoint de Rochefort.
P. Burri	Demande quelle est la durée contractuelle de l'engagement avec la Croix.
C. Bavaud (CC)	Doit se renseigner. Pour rappel, la Ville de Neuchâtel a exclu la Commune de la déchetterie de Plaines Roches sans délai. En outre, si on ajoute 1200 habitants à la Croix, les prix pourraient baisser.
P. Burri	Suite à l'expérience de Plaines Roches, il pourrait justement être utile de définir une durée contractuelle, par exemple de 5 ans.
T. Gougler	Se propose comme scrutateur remplaçant en l'absence de M. Nussbaum.
Présidente	Constata que la parole n'est plus demandée et passe au vote.
Présidente	Variante 1 : 4 voix. Variante 2 : 0 voix. Variante 3 : 0 voix. Variante 4 : 13 voix. Aucune abstention. La variante 4 est retenue.
C. Bavaud (CC)	Remercie le CG puisque ce vote permettra au CC d'aller de l'avant.

6. Motion du Parti libéral-radical de Rochefort (PLR) intitulée « Transports publics : de petites améliorations et une réflexion à moyen terme »

P. Burri	Le dossier est toujours d'actualité et l'attente des citoyens est importante. De grands changements sont intervenus en 2016, notamment pour Montezillon. La desserte est encore bonne à Chambrelieu et a été améliorée à Champ-du-Moulin. La motion vise deux buts : un rapide, avec petites améliorations et l'autre, à plus long terme, de reprendre le combat après la décision de la Confédération. Des bruits de couloir indiquent que la « directissima » a peu de chance d'aboutir. La variante avec virage a de grandes chances d'être choisie par la Confédération. Il faut profiter de cette situation et proposer à l'Etat de conserver la ligne régionale Neuchâtel – Chambrelieu. La ligne serait conservée et le bout de ligne à maintenir serait raisonnable et permettrait de créer un RER Neuchâtel – les Deurres – Corcelles – Chambrelieu, avec pourquoi pas un arrêt à Crostand. Cette zone pourrait être intéressante pour faire de l'habitation. Un autre élément mentionné dans la motion concerne l'avenir de la gare de Chambrelieu. Une grande partie du terrain près de la gare deviendrait disponible et donc représente un potentiel de développement dans le secondaire ou le tertiaire. Quatre autres améliorations moins importantes sont proposées et ont parfois déjà été évoquées (passage piétonnier aux Grattes, arrêt du dernier train à Montezillon, ligne 120 jusqu'aux Grattes, limite d'âge pour les subventions à 25 ans). La motion parle donc de transports publics et d'aménagement du territoire. Il vaut la peine d'être un interlocuteur sérieux vis-à-vis du Canton et, pourquoi pas, de la Confédération. Si on ne bouge pas trop, notre avis n'est pas pris en compte.
J.-D. Sauser	Considère qu'il n'est pas prévu de discussion lorsqu'une motion est à l'ordre du jour. Pourtant, il pourrait être utile au CC de connaître les avis des groupes, celui-ci devant faire un rapport dans une année.
J.-P. Rausis	Le PLR est toujours en pleine campagne électorale, ratisse large et enfonce des portes ouvertes. Beaucoup de sujets ont déjà été traités. C'est vrai, la Commune est propriétaire d'un terrain aux Grattes où il serait possible de faire un escalier. Le CC a déjà demandé l'arrêt du train à Montezillon. A Crostand, il y a 6 maisons en zone agricole et une gare y est proposée. Le groupe PLR va voter d'un bloc la motion et c'est dommage que les décisions se prennent à la séance de groupe et plus au conseil général. La motion mélange aussi plusieurs choses, comme la motion du GER. Le groupe PS refusera cette motion et fait confiance au CC. M. Burri a dit qu'il fallait commencer à parler sérieusement avec les CFF. Au CC, c'est M. Humbert-Droz qui s'occupe de discuter avec les CFF. Au PLR d'agir s'il pense que M. Humbert-Droz n'est pas sérieux.
J.-D. Sauser	Le GER accueille très favorablement la motion du PLR. Le fait que le PLR ait demandé le retrait de la motion GER n'y change rien. Le GER se prononce sur le fonds de la motion et votera unanimement en faveur de celle-ci.
J.-L. Nagel	Deuxième motion qui enfonce des portes ouvertes puisque les sujets mentionnés ont déjà été évoqués de nombreuses fois ici même ou à la commission mobilité (extension de la ligne 120, arrêt à Montezillon, etc.). Même si le groupe des Verts partage cette frustration que les demandes n'aient pas abouti, nous ne voyons pas pourquoi cette motion aurait plus de succès. La motion demande également de « faire pression » sur le Canton et la Confédération. Comment le PLR imagine-t-il la pression que le CC devrait exercer ? Faut-il que la commune détourne des trains ?

P. Burri	Etonné des positions générales et du manque de courage politique. Il ne s'agit pas de baisser les bras immédiatement sur tous les sujets. Le but n'est pas de desservir 6 maisons. Il faut intégrer Crostand au plan d'aménagement du territoire qui va se discuter bientôt. Pourquoi ne pas développer l'habitation dans cette zone. Etonné que les groupes PS et Vert ne soutiennent pas le maintien de la ligne de chemin de fer Neuchâtel – Chambrelieu.
J.-D. Sauser	Souhaite que l'on passe au vote.
Présidente	Passe au vote.
Présidente	La motion est acceptée par 12 voix pour, 6 voix contre.

7. Communications du Conseil communal

C. Bavaud (CC)	Contrairement à ce qui a été communiqué au mois de juin, la liaison de la STEP de Chambrelieu n'est pas tout-à-fait terminée. Le bassin de rétention n'est pas étanche, ce qui a demandé quelques travaux supplémentaires. Bon espoir que cela se fasse d'ici la fin de l'année. Le tuyau est, lui, bien posé et le CC se déclare très satisfait. Une visite du Château de Rochefort avait été annoncée, mais comme une autre visite archéologique a déjà été organisée, celle du Château se fera vraisemblablement l'année prochaine. Pour information, une fouille école a fait quelques découvertes intéressantes, notamment une occupation romaine. Le site est donc plus ancien qu'on ne le pensait.
D. Humbert-Droz (CC)	L'été a été assez intense au niveau politique. Le Conseil d'Etat s'était fixé l'ambition de réviser un certain nombre de dispositions légales (péréquation financière intercommunale, fiscalité des personnes physiques et morales, loi énergie, loi sur les routes et voies publiques). Pour certaines consultations, le CC a répondu avec les autres Communes dans le cadre de l'ACN. Concernant les routes, le CC y a répondu globalement en accord avec les autres communes mais, de par l'enjeu majeur pour la Commune au vu de la remise d'un certain nombre de tronçons routiers de longueur importante (Sauge à Chambrelieu et Champ du Moulin), le CC y a également répondu à propre titre. Le CC a mentionné un certain nombre d'inconnues et les points sur lesquels il ne pouvait pas entrer en matière. Le CC enverra la réponse à la consultation par messagerie électronique aux conseillers généraux. Ce sujet reviendra certainement devant ces derniers.
T. Perrin (CC)	Concernant les consultations sur la péréquation et la fiscalité, le délai était fixé au 17 septembre. L'ensemble des communes neuchâteloises peut adhérer au principe de réviser la péréquation en profondeur puisque le système actuel ne gomme plus les différences mais les augmente, comme cela se voit avec le Val-de-Ruz. Le projet du Conseil d'Etat va dans le bon sens sur bon nombre de points, mais la majorité (voire la totalité) des petites communes verront leur situation péjorée. Le CC a reçu à Rochefort, les CC de l'ensemble des petites communes (la Côte-aux-Fées, les Verrières, le Cerneux-Péquignot, la Brévine, les Ponts-de-Martel, la Chaux-du-Milieu, Brot-Plamboz, la Sagne Lignères et Enges ; les Planchettes étaient absents) pour faire un point de situation. Les simulations indiquent que le projet de péréquation n'est pas une grande préoccupation pour Rochefort, alors que c'est le cas pour d'autres communes (Enges devrait augmenter son coefficient fiscal de 18 points pour supporter cette réforme). L'ACN et la commune de Rochefort demandent des correctifs. Concernant la répartition de

l'impôt des frontaliers, les communes regrettent que cet objet soit mis sous le tapis. Il est souhaité par les communes que le CE entre en discussion et propose un paquet général qui prenne en compte toutes les problématiques. Concernant la révision de la fiscalité des personnes physiques (et morales, puisque la confédération travaille sur le projet PF17), le CE est venu avec des principes mais sans estimation/chiffres permettant de voir où on allait. Les communes attendent du Conseil d'Etat des précisions. Les enjeux sont fondamentaux pour les communes en termes de ressources et de charges.

Une délégation de 13 Rochefortois s'est rendue début septembre chez les Rochefortais de Charente-Maritime pour la 10^{ème} rencontre des Rochefort d'ici et d'ailleurs. La 11^{ème} édition aura peut-être lieu en Suisse l'année prochaine.

8. Questions et interpellations

J. R. Nussbaum	Une panne d'électricité est survenue lors d'un match au loto. La lumière pour la sortie de secours fonctionnait mais pas l'éclairage en cas de panne d'électricité.
F. Beutler	Remercie pour la remarque et en prend bonne note.
J. R. Nussbaum	Souhaiterait des informations sur un magnifique panneau (un peu caché) qui a été posé à Brot-Dessous.
T. Perrin	C'est le résultat d'une fructueuse collaboration entre les communes de Val-de-Travers et de Rochefort. Dans le concept de Suisse Tourisme, le Grand Tour signale les points dignes d'intérêt. Au long de ce parcours se trouvent des panneaux permettant de faire une photo souvenir : à Brot-Dessous avec le Creux-du-Van en arrière-plan. La commune de Rochefort est sur le Grand Tour.
S. Gobert	Le propriétaire du terrain est la Ville de la Chaux-de-Fonds. La commune de Val-de-Travers a fait le forcing pour mettre le panneau au milieu du champ, mais pour éviter des déchets il a finalement été placé plus près du bâtiment.
P. Burri	Une direction a été donnée au CC sur la variante 4. Est-ce qu'il y aura encore une tournée des déchets encombrants avant le changement ?
C. Bavaud	Le prochain ramassage aura lieu pendant les vacances scolaires.

9. Divers

P. Burri	Remercie le CC pour la pression qu'il exerce sur les instances cantonales au sujet de la péréquation et des routes. L'impact de telles décisions peut être terrible. Il faut se battre pour représenter les petites communes.
J.-D. Sauser	Au sujet du rejet de la motion du GER, constate que la démarche est illégale, car le bureau n'est pas compétent. Seuls le sont le CC et le CG.

La présidente remercie les membres du CG, du CC, les journalistes et membres du public.

La présidente clôt la séance à 21h31.

La Présidente

p/o Le Secrétaire

Nathalie Fahrni

Jean-Luc Nagel